

Pôle Evénementiel Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

AVIS DE PUBLICITÉ – APPEL À CANDIDATURES MARCHÉ NOCTURNE ARTISANAL À NARBONNE

<u>Type de procédure</u>: Mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le Domaine Public en d'une exploitation économique

Objet:

La Ville de Narbonne souhaite organiser un marché nocturne artisanal afin de dynamiser son cœur de ville et son image de marque auprès de la population narbonnaise et ses estivants.

Contexte:

La Ville met à disposition des emplacements sans véhicules, de 18h à 23h00 tous les vendredis soirs du **Vendredi 4 juillet au Vendredi 15 août 2025**

Cadre Juridique:

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Les emplacements nus seront mis à disposition sur la Promenade des Barques ou Cours Mirabeau.

L'appel à candidatures est ouvert aux artisans, créateurs, artistes.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation. Un branchement électrique peut être mis à disposition.

Ce marché vient en complément des Estivales qui attirent jusqu'à 800 visiteurs par soir.

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L2125-1 du CG3P et à l'arrêté municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.





Dépôt de la candidature :

Date de retrait des dossiers : 2 janvier 2025 ⇒ 2 mars 2025

Date d'attribution: 14 mars 2025

La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales Place de l'Hôtel de Ville CS 80823 11785 NARBONNE CEDEX

Critères de sélection:

Les critères suivants seront pris en compte :

- L'originalité des produits et leur authenticité
- La présentation soignée
- L'expérience et les références professionnelles

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Pour conserver l'attractivité du Marché nocturne et maintenir son niveau de fréquentation, la Commission se réserve le droit :

- de limiter le nombre d'exposants par spécialités